

Prolongement des mesures spéciales d'urgence en Outaouais

Chers parents et élèves,

Le 8 avril, le gouvernement du Québec a annoncé le prolongement des mesures spéciales d'urgence en Outaouais afin de restreindre davantage les risques de propagation du virus. Selon les nouvelles directives des instances publiques, aucune présence ne sera autorisée en classe jusqu'au 16 avril inclusivement, et ce, pour l'ensemble de nos écoles et centres de formation.

Préscolaire et primaire

Lors des journées de classe prévues au calendrier durant cette période, des services éducatifs à distance seront offerts aux élèves du préscolaire et du primaire, selon les seuils minimaux. À noter que les établissements scolaires communiqueront aux parents toutes les modalités en lien avec l'enseignement à distance ainsi que la distribution du matériel informatique. Des services de garde d'urgence seront offerts par le réseau public, en fonction du calendrier scolaire, aux parents qui occupent un emploi dans un secteur d'activité prioritaire, incluant le personnel scolaire. La liste complète des emplois visés est disponible sur le [site Web du gouvernement du Québec](#).

Secondaire

Lors des journées de classe prévues au calendrier durant cette période, des services éducatifs à distance seront offerts aux élèves du secondaire, selon l'horaire habituel des élèves.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

L'enseignement doit être réalisé à distance lors des jours ouvrables, lorsque la nature des programmes d'études le permet. Les centres ne pourront pas accueillir d'élèves dans leurs locaux ni dans les ateliers et laboratoires. Les évaluations locales peuvent se dérouler à distance. Les stages peuvent également se poursuivre sans aucun changement, lorsque la situation le permet.

Centre administratif et établissements scolaires

Jusqu'au 16 avril inclusivement, le centre administratif et tous les établissements de notre organisation scolaire seront fermés au public, mais tous les services seront offerts à distance. Les parents sont invités à utiliser le courriel ou le téléphone comme canaux de communication. Vous trouverez les coordonnées des écoles et des centres sur [notre site Web](#).

Pour joindre le centre administratif :

- 819 663-9221
- reception@csdraveurs.qc.ca

Zone rouge

Outre les mesures spéciales d'urgence, l'Outaouais est en zone rouge depuis le 1^{er} avril dernier. Pour le milieu scolaire, ceci implique que, dès le retour en classe prévu le 19 avril, le port du masque d'intervention sera obligatoire en tout temps pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire. Le port du masque d'intervention n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur, et ce, pour tous les niveaux. Il n'est donc pas requis de le porter dans la cour d'école ou lors des déplacements à l'extérieur. Les établissements scolaires sont responsables de la distribution des masques d'intervention pédiatriques.

Selon l'évolution de la situation, le Centre de services scolaire des Draveurs communiquera avec tous les parents, par courriel, pour les informer si de nouvelles mesures sont mises en place par le gouvernement du Québec. La santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel demeurent prioritaires dans le contexte actuel.

Merci de votre compréhension et grande collaboration,

Le Centre de services scolaire des Draveurs